



Sommaire

NATURE EN VILLE - Se battre pour les arbres p. 2

URBANISME - Europacity, une longue déambulation p. 4 et 5
- Fontenay, déchets pas les bienvenus p. 6
- Bezons redécouvre les espèces protégées p. 7
- Des PLU qui ne prennent pas en compte le climat et consomment trop de terres agricoles p. 8 et 9
- Epiais-Rhus : la trame verte détramée p. 10
- Brèves sur Vauréal, Chambly et Persan p. 11
- Héloïse, sondage truqué p. 11

AGRICULTURE - Des déchets sous les céréales p. 12
- Des pesticides sur les cultures p. 13

LIAISONS ROUTIÈRES - Non au BIP p. 12

ESPACES NATURELS - PNR OPDF : continuum pour les six forêts p. 14
- PNR Vexin : des pommes et des chevêches p. 15

FLORE - Les Graminées de tous les instants p. 16



À LA MÉMOIRE DE RÉMI FRAISSE,
MILITANT DE FNE.

Pollutions de l'air : ville ou campagne... !

par Michel Riottot, président d'honneur de FNE Ile-de-France

« Il faudrait construire les villes à la campagne, l'air y est plus pur », disait Jean-Louis-Auguste Commerson au milieu du XIX^e siècle, époque où Paris, asphyxié par les fumées d'usines et le chauffage au bois, était invivable. Bien que l'air des villes soit encore pollué par les émissions des transports motorisés et du chauffage résidentiel, l'air des campagnes n'a plus la pureté de celui de l'époque. Les épandages agricoles de produits phytopharmaceutiques à proximité des habitations sont une mise en danger des habitants. Cinq mètres, pourquoi pas un mètre ou cinquante centimètres ? Pour qui prend-on les citoyens ? L'agriculture est une des grandes richesses de notre pays, les agriculteurs en sont les acteurs de toute éternité. Mais depuis la Seconde Guerre mondiale, on les a conduits à utiliser des produits chimiques pour accroître les productions. Et ce sont eux qui, selon leurs mutuelles, en payent le prix fort. Les molécules produites par nos laboratoires de chimie pharmaceutique sont de plus en plus dangereuses, elles ciblent maintenant le système respiratoire de toutes les espèces vivantes, végétales et animales. Elles sont tellement efficaces que nous en sommes à évaluer les milliers d'espèces en voie de disparition ! La pollution de l'air a un coût social très élevé, évalué en 2014 par le Sénat à environ 1 500 euros par an par Français. Ce coût risque de croître contrairement à l'espérance de vie qui commence à baisser. Peut-on se passer des pesticides ? Oui ! répondent les agriculteurs bio ; Oui mais... répondent les agriculteurs de conservation ; Non ! répondent les agriculteurs conventionnels. Ministères, chambres d'agriculture, médecins, scientifiques et protecteurs de l'environnement doivent trouver ensemble des solutions cohérentes. Il n'est pas possible de laisser établir des chartes d'usages des pesticides, département par département, par les seuls responsables des épandages. FNE et ses représentants régionaux demandent que les épandages se fassent à plus de 150 mètres de toute habitation. Protéger les cultures des maladies et y exposer les hommes, est-ce une solution viable ?

Le bureau FNE Ile-de-France du vendredi 4 octobre 2019 a voté à l'unanimité le soutien aux maires d'Ile-de-France ayant signé des arrêtés anti-pesticides.

Café vert Eaubonne, écosolidaire

Café Vert Eaubonne
Agir local, penser global

Association éco-solidaire, créée en mai 2019, à Eaubonne, elle a pour objet de promouvoir l'économie circulaire, la consommation responsable et le développement durable dans Eaubonne et ses alentours. Café vert réunit des citoyennes et citoyens conscients de la crise écologique, économique et sociale. L'association fonctionne de manière collégiale et participative. Ses membres agissent ensemble autour de valeurs de partage, de collaboration, de respect mutuel et de bienveillance. Nous souhaitons organiser des actions de type ateliers de création (vêtements, produits ménagers...) des conférences/débats, une végétalisation de l'espace urbain. Réduire nos déchets, changer nos habitudes de consommation et de déplacement. Faire soi-même, réparer, échanger, partager et s'entraider dans le respect de la biodiversité et le transmettre. Ensemble, nous voulons diminuer notre impact sur l'environnement, tisser des liens dans notre bassin de vie, participer à une sensibilisation écocitoyenne. Café vert vient d'adhérer à VOE.

PRÉSIDENTE : SABINE THOMAS, CAFEVERTEAUBONNE@ECOMAIL.FR ■■■

Canal Seine Nord : un projet hors du présent

Depuis plus de dix ans, le Roso a un avis plus que réservé sur le projet de Canal Seine Nord Europe. Au moment où l'État vient de donner son feu vert au financement de sa part, la réunion entre la Société du canal Seine Nord Europe (SCSNE) et le Roso n'a pas contribué à diminuer ses inquiétudes. Ce projet est consommateur de terres agricoles (consommation non prise en compte dans le projet SRADET de la Région), consommateur d'eau et, enfin, très optimiste en termes de report des marchandises transportées par la route vers le fluvial. La SCSNE a confirmé entre autres : le pompage de 20 millions de m³ par an dans l'Oise pour compenser les pertes en eau du canal et un bilan carbone neutre au bout de treize ans (extrait du communiqué 14).

ASSO-ROSO.ORG/ROSO.FR ■■■

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement

Association loi 1901
déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992

Contact : Bernard Loup, président de VOE
19, allée du Lac 95330 Domont

Tél. : 01 39 35 00 50
contact@valdoise-environnement.fr
www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup
Coordinatrice : Dominique Védy

ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont
Val-d'Oise Environnement est membre de FNE Ile-de-France



PHOTO DE COUVERTURE :
VERGERS ET RÉCOLTES DE
POMMES DANS LE VEXIN
FRANÇAIS PAR LE CPNVS.
LIRE ARTICLE PAGE 15.



Croyant améliorer le climat, les communes coupent les arbres !

arbres
et climat



DR

Des tilleuls abattus pour réaliser une piste cyclable !

EN JUIN 2019, en pleine période de nidification et alors que la première canicule était installée sur Sannois, alors que Paris déclarait « l'état d'urgence climatique », dans notre petite ville du Val-d'Oise, 80 arbres tombaient sous les coups des tronçonneuses sur les boulevards Gambetta et Charles-de-Gaulle sous les yeux des habitants interloqués et dans l'incompréhension la plus totale.



ARTICLE DU PARISIEN DU 21 AOÛT 2019.

IL Y A QUARANTE ANS, on parlait peu d'écologie dans le grand public et pourtant des urbanistes ont eu l'idée de faire des buttes plantées d'arbres pour faire une étanchéité sonore, une protection face à la route quand ils construisaient une zone pavillonnaire ou des immeubles d'habitations comme dans le quartier Saint-Honorine, à Taverny. Maigre compensation à l'artificialisation, mais, au moins, quarante ans après, les arbres étaient là et faisaient leur travail. Vingt peupliers d'Italie coulaient donc des jours heureux sur une butte depuis quarante ans, stockant du CO₂ et produisant de l'oxygène, ne demandant aucun entretien.

Mais la nouvelle maire a imposé la densification de Sainte-Honorine, malgré l'avis défavorable du conseil du quartier. Elle a aussi rasé, liquidé la butte et ses arbres pour faire un parking de plus. Plus de butte à gravir pour les enfants plus de cachettes pour les adolescents et les amoureux. Semblant insensible à notre environnement et à notre besoin d'arbres, elle promet de compenser ailleurs, dans la future forêt de Pierrelaye, là où c'est déjà prévu, comme pour le bois classé des Aulnays, qu'elle veut raser pour faire un rond-point de plus pour Auchan (lire page 8).

L'artificialisation des terres nous fait suffoquer en période de canicule, nous menace en cas de pluies importantes. C'est un non-sens écologique de vouloir se passer des arbres. Il est urgent de sanctuariser tous nos arbres, d'en planter d'autres, des fruitiers ou d'autres, de laisser la nature faire partout où c'est possible. Et si on a besoin de logements, alors, rénovons les logements existants, obligeons les propriétaires à louer et cherchons des solutions pour moins de voitures. On a tous besoin des arbres pour vivre.

MÉLISSA YÉRÉ, TABERNACIENNE ■ ■ ■

De cet écocide, est né le collectif nommé Arbres Collectif et espaces verts de Sannois, que j'ai rejoint avec d'autres citoyens qui se sont impliqués peu après l'ouverture de la page Facebook du collectif.

Le projet du département et de la ville de réaménager la RD 14 traversant Sannois n'a pas laissé beaucoup de chance aux tilleuls presque centenaires, plantés en alignements. Ainsi, ces arbres ont été sacrifiés dans le but de créer une piste cyclable afin de promouvoir la circulation douce... Peu après ce choc brutal pour les habitants, un autre projet prévoyait l'abattage de huit arbres dans l'école Pasteur pour permettre la création d'un bâtiment en plein milieu de la cour, à l'endroit même où les arbres se sont épanouis toutes ces années.

Malgré la mobilisation de nombreux Sannoisiens et malgré une pétition qui a reçu plus de 10 000 signatures, alors même que notre maire, Bernard Jamet, déclarait dans *le Parisien* du vendredi 23 août, « le sort des arbres n'est pas scellé », le mardi suivant, en l'espace d'une heure, ce ne sont pas huit arbres mais onze qui ont été abattus (dix tilleuls et un noyer). Nous déplorons ces façons d'agir qui sont celles d'un autre temps.

Nous sommes désormais vigilants et impliqués dans la replantation et la compensation de la biodiversité perdue. Nous avons besoin plus que jamais des arbres et de notre nature pour faire face au réchauffement climatique et aux nombreux défis écologiques qui nous attendent.

S. M., SANNOISIENNE ■ ■ ■

Les villes ont-elles cru les mensonges répandus sur le fait que les jeunes arbres capteraient plus de CO₂ ?

Ont-elles oublié de lire les rapports de plus en plus alarmistes du GIEC ?

Sont-elles dimato-sceptiques ?

Les citoyens ont de quoi se poser la question quand on constate le nombre d'arbres abattus dans les espaces urbains.

À Taverny, à Sannois, à Herblay, sur les berges de fleuves, le long des voies ferrées pour des raisons de sécurité...

Les citoyens s'alarment désormais pour chaque arbre coupé, eux qui souffrent dans nos villes très densifiées

de manque d'espaces verts et de fraîcheur quand la canicule s'installe. Et elle semble y prendre goût,

la canicule, comme le laissent supposer les scientifiques du GIEC, qui parlent d'ailleurs plus de dérèglements d'une façon générale.

Associations et citoyens ont entendu. Il serait bon que les décideurs enlèvent le casque de leurs oreilles...

www.facebook.com/Arbres-Collectif-Espaces-Verts-Sannois





Gonesse-Matignon : la longue

La marche citoyenne des 4 et 5 octobre a été décidée dès le début juillet lorsque les travaux préparatoires à la gare du triangle de Gonesse ont balaféré un champ de maïs et après les premiers blocages de chantier.

Aller à Matignon a été une évidence puisque le ministère de la Transition écologique et solidaire avait dit que le dossier était sur le bureau d'Édouard Philippe...

AVEC ENTHOUSIASME et détermination, le 4 octobre, sous un ciel couvert, les Sauveteurs de terres, opposants à Eurocapacity et sa gare, sont partis à une soixantaine du triangle pour arriver plus de 1 500, rue de Varenne aux portes de Matignon.

Devant la mairie de Gonesse quelques prises de parole d'habitants de la ville (citoyens, commerçant), d'un député et de la secrétaire CGT 95 sous les huées de quelques pro-Eurocapacity, hurlant « rentrez chez vous ». Ce fut le seul moment très désagréable, sinon, partout, l'accueil a été favorable à nos slogans et à nos tracts.

Au fil des heures et des kilomètres, le groupe a grossi, la marche a progressé à travers Garges-les-Gonesse, La Courneuve, Aubervilliers, avec sourires, encouragements et des réactions intéressées et positives des habitants. Les échanges avec les commerçants et les passants nous donnent la mesure de la prise de conscience des enjeux environnementaux de la lutte. Ils nous disent la nécessité d'agir, de garder ces terres si proches d'eux pour avoir une nourriture saine.

À La Courneuve, le collectif « Notre parc n'est pas à vendre », qui lutte contre l'urbanisation d'une partie de celui-ci pour construire le village médiatique des J.O. était présent. Ce temps de pique-nique a ouvert un échange avec la bergère des moutons du parc.

À Aubervilliers, la maire, Meriem Derkaoui, a accueilli la marche à la Maladrerie, autre lieu de lutte, cette fois, contre l'abattage des arbres. La journée s'est terminée à Pantin, à la Cité fertile. Ce fut un temps de rencontres et de prises de paroles : Bertrand Kern, maire de Pantin, des députés et conseillers régionaux 93 FI et PCF, Karim Lapp d'Agir pour l'environnement, Michel Dubromel de FNE, Aurélie Trouvé d'Attac, Raphaël Glucksmann, eurodéputé, et Anne Gelée pour Carma. Nous avons pu entendre le témoignage d'autres luttes dont celle qui oppose des citoyens à la construction d'un pont supplémentaire sur la Loire, projet destructeur d'espaces riches en biodiversité.

Pour finir, place à la détente avec la soupe des légumes cultivés sur le triangle. Elle a régalé les marcheurs et marcheuses fatigués, puis les musiciens ont permis aux plus résistants de terminer la soirée en dansant. Après quelques heures de sommeil, c'est sous la pluie d'automne que les militants sont repartis pour Matignon, la route était encore longue, cependant le cortège avait fière allure.

La banderole encadrée par les deux structures « planisphère » et « kiosque » barrées de graffitis anti-EC construites par des lycéens de la région parisienne a ouvert la marche, suivie de notre maquette de la « gare » habillée de légumes – des vrais – et pour terminer Dame Nature.



LE SOUTIEN D'AUTRES MILITANTS EN LUTTE.



LES BREBIS DE LA BERGÈRE DU PARC DE LA COURNEUVE.



PLACE DE LA RÉPUBLIQUE.

À travers Paris, le cortège avançait d'un bon pas en portant haut drapeaux, banderoles, piquets surmontés de légumes, pancartes couvertes de slogans : « des légumes, pas du bitume », « des radis, pas des



LE DÉPART DE GONESSE.



PIQUE-NIQUE À LA COURNEUVE.

Caddy ». On a pu y voir celle de la Brebis galeuse qui a accouru du Larzac pour sauver les bonnes terres de Gonesse et nous dire que ses amis les lapins ne prenaient pas le train !

Des pauses ont ponctué cette déambulation, offrant des moments d'échanges et d'expressions à différents acteurs et actrices du monde associatif, politique et scientifique. Place de la République, le collectif de Saint-Jean-de-Braye en lutte contre le projet Oxylane (un hyper-Décathlon !) est venu témoigner. Puis Ghislaine Senée, conseillère régionale EELV, a réaffirmé l'opposition du groupe Alternative économique et sociale à ces projets.

À l'arrivée place de la Bastille, la foule de plus en plus nombreuse s'est serrée sur l'espace accordé, pour entendre Marc Jond-Necand, de la Confédération des commerçants de France, Gaspard Manesse, maraîcher d'ÎDF pour la Confédération paysanne, Xavier Capet, océanographe, Robert Spizzichino pour Carma et les élus parisiens à l'Europe. Ils ont exprimé leur opposition à ce projet destructeur de terres et dénoncé la construction imminente (début novembre) d'une gare en plein champ qui ne servirait pas à des habitants puisqu'il est interdit d'y construire des logements.

Clémentine Autain, Delphine Batho, Yannick Jadot et d'autres ont appelé à un moratoire pour les travaux de la gare et ont martelé la nécessité d'une concertation avec tous les acteurs du territoire, compte tenu de l'opposition qui monte de toutes parts.

Les photos sont de Dominique Damour.

Scot de Roissy-Pays de France

Le schéma de cohérence territoriale de Roissy-Pays de France vient d'être mis à enquête publique du 23 septembre au 26 octobre.

Son périmètre comprend 42 communes proches des aéroports de Roissy et du Bourget (25 du Val-d'Oise et 17 de Seine-et-Marne) ; elles constituent depuis janvier 2016 l'agglomération Roissy-Pays de France. Ce périmètre ne comprend pas les huit communes du territoire Terres d'envol en Seine-Saint-Denis, tout aussi impactées par la proximité des deux aéroports, mais relevant du Scot de la Métropole du Grand Paris. Ce périmètre incomplet nécessiterait au moins des liens institutionnels renforcés entre les deux agglomérations. On voit bien à propos de l'urbanisation du triangle de Gonesse que les choix de Roissy-Pays de France sont fortement contestés de l'autre côté de l'autoroute A1 dans le 93. Comment éviter deux schémas séparés, voire rivaux, pour une même entité territoriale ? Rien n'est prévu.

Arrivée à 16 heures rue de Varenne, le but est atteint, ou presque ; mais, tout est dans ce presque, la rue est barrée par un cordon de CRS, notre demande de rencontrer le Premier ministre, Édouard Philippe, est refusée : « *Demandez un rendez-vous au ministère de la Transition écologique et solidaire.* » Petit problème de communication au sein du gouvernement puisque nous avons été reçus par Elizabeth Borne la semaine précédente. Notre nombre faisait-il peur à notre Premier ministre ? Il n'a pas voulu entendre ce que nous avions à lui dire :

– Les travaux de la gare doivent être stoppés, un moratoire est urgent et, en même temps,

– il est urgent d'organiser une concertation en mettant autour d'une table les différents acteurs du territoire bien au-delà des limites du département du Val-d'Oise. Ce projet est au minimum régional.

Nous ne renonçons pas, nous utiliserons tous les chemins possibles pour qu'il le sache.

DOMINIQUE DAMOUR, CPTG ■ ■ ■



À PARIS, LE CORTÈGE AVANÇAIT D'UN BON PAS...



ARRIVÉE À VARENNES.

**Une tribune publiée sur
Médiapart
et Agir pour
l'environnement
est à signer :
europacity-nonmerci.agir-
pourenvironnement.org
Plus d'infos sur :
nonaeuropacity.com
carmapaysdefrance.com**

Par ailleurs le modèle de développement territorial porté par ce Scot est dépassé, au regard des enjeux sociaux et climatiques actuels. Les nécessités de la transition écologique ne peuvent se satisfaire d'un développement économique fondé sur la compétitivité et l'excellence, qui vise à concentrer sur quelques pôles l'essentiel des activités et des offres de services. Aujourd'hui, les projets de territoires doivent reposer sur la coopération territoriale et non la compétition. Fondé sur le concept de ville aéroportuaire, ce n'est pas le choix fait par le Scot de Roissy-Pays de France. Il se traduit par plusieurs projets surdimensionnés :

- le terminal T4 qui devrait permettre de passer, pour l'aéroport de Roissy, de 70 millions de passagers à 120.
- l'urbanisation de 300 ha de terres agricoles du triangle de Gonesse avec l'implantation d'Europacity et d'un centre d'affaires.

Cette politique de spécialisation territoriale a montré ses limites : elle aggrave fortement les inégalités.

BERNARD LOUP, VOE ■ ■ ■

FONTENAY-EN PARISIS : déni de démocratie rectifié par les citoyens



C'EST À LA LECTURE

de quelques affiches placardées que les habitants de Fontenay-en-Parisis ont découvert un projet d'Isdi. Modification du PLU et donc enquête publique. C'était en juillet. Les retours laissaient penser que la population n'était pas hostile. Encore aurait-il été nécessaire qu'elle soit informée pour considérer qu'elle était favorable.

Tracts dans les boîtes aux lettres, demande

d'information au maire, contact avec des associations... Quelques habitants commencent à mener un vrai travail de recherche. Ils étudient le dossier d'enquête, se forment à la lecture des différents avis (MRAE, Autorité environnementale...). Et ils découvrent qu'il passerait environ 100 camions par jour, que le projet durerait

cinq ans, qu'il occuperait une surface de 16 ha et recevrait 1 347 000 m³ de déchets inertes. Poussière, bruit, trafic commencent à affoler les résidents et à les inquiéter concernant le captage d'eau à proximité. Et, découverte pour les associations, le stade équestre n'est pas à la demande du centre équestre et surtout n'a rien à voir comme activité. Un stade est dédié à quelques manifestations et n'a aucun objet social.

Iasef et VOE rencontrent la commissaire enquêtrice et déposent deux avis défavorables pour dire que le projet n'est pas un projet d'intérêt général, mais ne sert que les intérêts d'un particulier.

À l'issue de son enquête, la commissaire a donné un avis défavorable ; avis suivi par le préfet. Le porteur de projet avait renoncé à cet ISDI. Mais, il a proposé un nouveau projet allégé en mètres cubes de déchets et toujours un stade équestre. Ce nouveau projet sera présenté au prochain conseil municipal.

Voici les récits d'une Fontenaysienne et de l'association Iasef qui ont su alerter à temps.

VOE ■■■

1. ISDI : INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES.

UNE PREMIÈRE ENQUÊTE publique concernant la modification du PLU de Fontenay-en-Parisis a eu lieu au mois de janvier 2019. Peu attentifs, les Fontenaysiens comme nous-mêmes sommes totalement passés à côté sans même prendre connaissance du dossier. Je suis effarée des conséquences qu'aurait pu avoir cette négligence !

C'est une leçon : il faut être attentif aux informations, aux occasions qui nous sont données d'émettre un avis, de participer à la vie citoyenne. Heureusement la loi nous protège : cette enquête publique a été annulée car l'importance de son impact nécessitait une évaluation environnementale.

Quelques mois après : un faisceau d'alertes en provenance d'associations environnementales et de Fontenaysiens me parvient. Certains ont pris connaissance du nouvel avis d'enquête publique et le Haras du Paris est considéré comme

partenaire du projet en lien avec cette modification du PLU ; je suis directement interpellée. Je remets « l'église au milieu du village » et informe le plus possible de notre opposition. Les conséquences pour notre exploitation pouvaient être absolument désastreuses, nous contraignant à la fermeture.

À partir de là, les événements s'enchaînent dans un désordre qui parfois m'affole : tracts et pétitions lancés de plusieurs côtés à la fois, centralisation difficile... Pour ma part, je me raccroche au rapport de la MRAE et aux conseils qui me paraissent les plus pertinents et les plus techniques. La quasi-unanimité de la population « contre », l'aide des associations environnementales et les échanges avec ses membres m'ont semblé primordiaux à ce moment-là.

EDITH COLOT, FONTENAYSIEUNE, GÉRANTE ASSOCIÉE DU HARAS DU PARIS ■■■

IASEF A UNE MISSION de protection des milieux naturels et nos actions sont tournées vers la réalisation d'inventaires, d'actions de protection et d'information au public. Force est de constater que nous sommes de plus en plus obligés de réagir aux projets générés pour l'unique profit de certains au détriment de notre environnement à tous.

Les déchets du Grand Paris fournissent des opportunités à de multiples projets, souvent peu visibles du public ou encore maquillés en projets attractifs. Le hasard a voulu que je connaisse le monde équestre et, particulièrement, le centre équestre de Fontenay. Le projet m'a immédiatement choqué et il fut proposé à Iasef de défendre l'environnement de cette zone et, notamment, l'artificialisation de 16 ha de culture. L'aide de VOE en apportant son expérience fut essentielle et a permis de mettre des actions de communication en place et surtout de laisser entrevoir à un petit groupe que la partie n'était pas perdue et que la population n'était pas pour le projet, contrairement à ce qui se disait, mais tout simplement ne l'avait pas compris !

Les Fontenaysiens une fois informés ont surpris par leur support au centre équestre et par leur contribution à l'enquête publique.

La morale de cette histoire est qu'il nous faut rester vigilants, participer aux enquêtes publiques et ne pas hésiter à partager l'information avec les commissaires enquêteurs qui n'ont pas toute l'information à leur disposition.

CATHERINE ALLIOUX, PRÉSIDENTE DE IASEF ■■■

BEZONS : stade des Berges, des espèces protégées qui se font remarquer...



Un inventaire incomplet et des espèces protégées

Plusieurs inventaires sont incomplets et n'ont pas pris en compte l'ensemble des espèces présentes sur site. De plus, le rapport n'a pas intégré la nouvelle liste rouge des oiseaux en Île-de-France. Ce diagnostic montre bien, en revanche, la présence d'espèces protégées par la loi L 411-1 du Code de l'environnement sur le site du futur stade. La mairie nous avait signifié, lors de la seule réunion concédée après l'enquête publique, qu'il n'y aurait pas nécessité de demande de dérogation puisqu'il n'y avait pas d'es-

LE PROJET D'ESPACE SPORTIF en bords de Seine, dit stade des Berges, prévu à la limite de Bezons le long du chemin de halage, a vu cet été la fin du volet juridique qui opposait la mairie et les propriétaires expropriés par la DUP.

Ce projet, mené le long d'une trame verte et bleue sans aucun souci de la préservation de la faune et de la flore et sans aucune concertation sur son impact environnemental, réunit les pires craintes pour l'environnement : destruction d'un espace naturel, installation d'un stade synthétique, introduction de l'éclairage nocturne, artificialisation de la berge... Il rencontre cependant quelques écueils.

Démarrage repoussé

L'annonce figurait en bonne place dans le dernier bulletin municipal de la ville : les travaux du stade allaient commencer fin septembre, les procédures d'expropriation étant terminées. Une discrète mention lors du dernier conseil municipal nous apprend, sans mention de cause, que c'est la date de février 2020 qui est maintenant envisagée.

Quatre à cinq mois de report qui pourraient bien correspondre à la nécessité de réaliser la demande de dérogation « espèces protégées » à laquelle la ville essayait d'échapper, et pourtant obligatoire dès lors que des espèces faune et flore protégées par arrêté ministériel sont présentes sur site. Un rappel à la loi de la part de la préfecture ou des services de la DRIEE¹ serait-il intervenu entre-temps ?

Les réserves émises par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique de 2016 n'ont été que partiellement suivies par la ville. Si un diagnostic faune flore a été réalisé, il ne comprend pas de volet environnemental et d'étude de l'impact des travaux sur les espèces en place.

pèces protégées sur le site... alors que des inventaires voisins en montraient.

Les textes de loi indiquent pourtant que sont interdits de destruction les individus et les habitats des espèces protégées.

Parmi les espèces faunistiques inventoriées sur le site, citons le Serin cini, en danger d'extinction en Île-de-France, la Mésange à longue queue, devenue quasi menacée, le Lézard des murailles protégé en France ; les pipistrelles communes et de Kuhl ont également été notées, qui seront impactées par la destruction de leur site de nourrissage et par la nuisance des travaux sur leur habitat. Manquent à l'inventaire de la ville le Faucon crécerelle et l'Accenteur mouchet. Dans l'inventaire floristique, deux espèces listées sont à fort enjeu patrimonial : l'Agripaume cardiaque classée en danger d'extinction sur Liste rouge France et très rare en Île-de-France (RR) et la Drave des murailles classée en vulnérable.

Courriers sans réponse

Nos courriers à la mairie demandant les mesures envisagées pour réduire les impacts potentiels du projet sur la faune et la flore sont restés sans réponse.

De même qu'est restée sans effet la réserve du commissaire enquêteur de renforcer la concertation avec les associations. Si des réflexions ont eu lieu sur les évolutions du projet, les associations d'environnement n'y ont pas été associées. Alors que la construction de ce nouveau stade va détruire 3 hectares de friche naturelle sans compensation annoncée, qu'il va introduire une pollution lumineuse très importante sur cette zone encore sauvage, il est permis de s'interroger sur son implantation à 2 kilomètres du centre-ville.

EMMANUELLE WICQUART, BEZONS ENVIRONNEMENT ■ ■ ■



LÉZARD DES MURAILLES.



ACCENTEUR MOUCHET.



DRAVE DES MURAILLES.

1. DRIEE : DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE.

<https://bezonsenvironnementblog.wordpress.com>



PLU DE TAVERNY : 1 700 m² de bois concédés aux voitures

VOE a été conduit à suivre plusieurs enquêtes publiques sur les PLU : Taverny, Fontenay, Ecoven, Deuil, Herblay... Une constante commune : la trop grande artificialisation des sols, essentiellement prise sur les réserves foncières agricoles, la destruction des espaces boisés de proximité et de nature ordinaire... Aujourd'hui, la prise de conscience de la population d'une nécessaire révision de nos manières de produire et de consommer les amène à se mobiliser contre ces projets dimaticides, quelle que soit leur envergure.

LE BOIS DES AULNAYES, à Taverny, longe la route départementale 407 et offre une entrée sud verdoyante avec, à l'horizon, la forêt de Montmorency. Ce bois classé en zone N (naturelle) au PLU et couvert par une servitude espace boisé classé (EBC) appartenait à la ville jusqu'à ce qu'il soit cédé en 2005 à l'Agence des espaces verts (AEV) et, à ce titre, partie intégrante du domaine régional de Boissy lui-même classé espace régional sensible (ERS).

Ce bois souffre de son avantage : il jouxte l'entrée du centre commercial « les Portes de Taverny » où l'on trouve Auchan et dont on ne soupçonne aucunement l'existence tant les arbres le masquent. Le centre commercial créé en 1989 bénéficie de deux entrées et d'une seule sortie. Arguant d'un problème de sécurité (sortie rapide pour les pompiers et les secours) et d'un accès à une future piscine olympique (qui devrait se trouver au fond du parking du centre commercial), la ville de Taverny, le département du Val-d'Oise et la CC du Val Paris se sont engagés dans un projet de construction d'une nouvelle sortie qui sera financée à 60 % par le groupe Auchan et consorts (propriétaires fonciers du centre commercial) et à 40 % par les deniers publics (20 % pour la ville et 20 % par le département).

Ce projet prévoit la destruction de 1 700 m² du bois des Aulnays sur sa partie sud afin d'élargir l'accès existant en créant une sortie, et, sur sa frange ouest afin de créer un arrêt de bus qui permettra l'accès à travers bois d'un chemin piétonnier et handicapé nouvellement créé pour rejoindre à pied ou en fauteuil roulant le centre commercial.

On peut s'interroger sur la nécessité d'une urgence sécuritaire quand on sait que ce centre commercial existe depuis vingt ans, mais encore plus lorsque l'on sait qu'un accès pompier exclusif existe déjà et qu'il permet de sortir du centre en évitant tout ralentissement pour se trouver sur un axe libre de tout rond-point.

De plus, quelle est cette logique qui voudrait nous faire croire qu'il n'est pas accidentogène de faire cir-



LE BOIS AVEC EUPHORBE AU PREMIER PLAN.

DANIEL GUINIS

culer des cars de supporters à travers un parking de supermarché un samedi après-midi afin d'accéder à une future hypothétique piscine olympique.

Enfin, se peut-il qu'au nom d'un accès pour tous au centre commercial, on prévoit un arrêt de bus avec cheminement à travers bois, où nombre d'arbres seront détruits. Entendons-nous, il ne s'agit pas d'exclure qui que ce soit, il s'agit de rappeler qu'il existe déjà un arrêt de bus et qu'il est bien plus proche du centre commercial.

À toutes ces questions, chacun est libre d'avoir une opinion et on les retrouve dans l'enquête publique.

Pour autant, ce bois est atypique en zone urbaine. Oui, ce bois est riche d'essences variées : de chênes bicentenaires, d'érables de frênes, de charmes... il laisse entrevoir pour qui s'y aventure la sensation d'une nature vive, non aseptisée ; une odeur de sous-bois riche de jeunes pousses de lierre terrestre et de jacinthes bleues, et pourtant il est anthropisé.

Alors quoi ? L'intérêt général qui commande cette destruction de 1 700 m² d'un espace boisé classé est-il pour ces arbres de mourir AUCHAN de bataille ?

RACHIDA CHETTOUH, RIVERAINE DU BOIS DES AULNAYES ■ ■ ■

Un petit bois charmant

Il est charmant ce petit bois classé, oui, rempli de charmes. On y trouve une diversité toute forestière. Il y pousse des centaines de jeunes arbres, mais les parents de 30 à 40 ans sont nombreux : familles d'érables les planes, les sycomores et surtout, plus rares, les champêtres – ceux dont on fait les violons. Et cet érable plane de 75 ans qui culmine, un aïeul sans doute.

Dans ce petit bois classé, cette zone naturelle, on voit des charmes et des chênes de 60 à 120 ans majestueux, bien droits, même un peu fiers entourés de leurs petits qui, eux, attendent leur heure. Puis, après les merisiers et les robiniers, un frêne portant trois troncs, frisant les 60 ans est entouré d'aubépines. Au sol, courent de l'alliaire et du lierre terrestre – à vertu médicinale –, puis à un mètre de hauteur des ronciers à mûres, des troènes sauvages et du seringat. Un autre charme de plus de 40 ans, issu d'une cépée, c'est rare, s'étire, il est entouré de géraniums sauvages. De l'autre côté du chemin, un petit orme et un fusain s'épanouissent, puis bientôt viennent les orties plus près du restaurant rapide et quelques arbres rapportés de jardins. Ce sont ces 1 700 m² qui sont voués à être déclassés, détruits, goudronnés, rayés pour faire un autre rond-point. Il y vit pourtant une joyeuse diversité et son allure de bois « pas entretenu » a permis le développement harmonieux de bien des espèces. La fraîcheur à l'intérieur du bois est saisissante 20° au lieu de 29°, une climatisation parfaite, silencieuse et naturelle. Et on ne parlera pas du tapis de jacinthes bleues au parfum divin qui explose au printemps.

CATHERINE SEBAG ■ ■ ■



PLU D'ÉCOUEN : trop d'urbanisation, des lisières de forêts pas garanties

LE PLU D'ÉCOUEN vient d'être voté après avis favorable du commissaire-enquêteur assorti de recommandations et réserves. Des associations et habitants pointent plusieurs raisons d'être inquiets.

La plupart des zones urbanisées sont constructibles à 60 %, une grande partie du parc Charles-de-Gaulle n'est pas protégée et un projet de parking est envisagé à la place d'un îlot d'espaces verts du centre-ville. Rappelons que la construction d'un parking dans le parc Charles-de-Gaulle a été évitée, il y a un an, grâce à la mobilisation des habitants, et plusieurs parkings récents n'ont pas réduit les difficultés de stationnement.

Ensuite, la protection des lisières de la forêt n'est pas assurée. Prévues par le schéma directeur de la Région Ile-de-France sur 50 m, Écouen ne l'inscrit que sur des zones inconstructibles, rendant cette protection inopérante !

Enfin, au nord de la ville, est programmée l'artificialisation de 5 ha pour l'aménagement d'une zone d'activité et le transfert inattendu, et peu motivé, de l'institut médico-éducatif. La surface de zone d'activité est quasiment doublée pour des activités attendues de l'agrandissement de Roissy, ce qui ne va pas dans le sens d'une mobilisation contre le terminal 4...

L'inscription du projet ancien de déviation de la RD370 est à déplorer. Il a été pourtant mesuré l'impact limité sur la circulation en ville de cette nouvelle route au nord d'Écouen. En revanche, elle constituerait un fort levier d'urbanisation entre le front urbain actuel et son tracé. Cet ancien projet serait à réexaminer vu l'évolution en cours du réseau routier (aménagement de la Croix verte).

Ce PLU est donc engagé dans l'artificialisation des sols et dans le « tout-automobiles ». La protection de quelques espaces verts urbains ne compense pas la tendance. Écouen est pourtant « protégé » par le plan d'exposition au bruit et la présence du château. On n'ose pas imaginer ce qu'aurait été le PLU sans ces protections !

BENOÏT HUET, PRÉSIDENT DE POUR ECOUEN ■ ■ ■



APRÈS L'ABANDON DU PROJET DE PARKING, QUEL SORT ATTEND LE PARC CHARLES-DE-GAULLE QUI RESTE CONSTRUCTIBLE ?



L'UN DES TOUT DERNIERS PÂTURAGES D'ÉCOUEN PROMIS À LA DISPARITION...

PLU D'HERBLAY : l'agriculture, la terre, c'était hier

EN 1945, HERBLAY comptait 5 937 habitants, en 2016, 29 000 Herblaysiens environ y vivent. Pour loger ces nouveaux arrivants, de nombreux quartiers sont sortis de terre, mangeant les terres agricoles. La pollution de la plaine et les difficultés des maraîchers et agriculteurs en périurbain ont laissé courir aux promoteurs. Par rapport à 2012, la commune a perdu près de 25 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (elle en avait déjà perdu 21 % entre 2008 et 2012). 56 % de son territoire sont des espaces artificialisés construits, 7 % et quelques des espaces artificialisés ouverts ; il ne reste de ce grand territoire agricole que 37 % pour l'agriculture.

À cause de cette consommation régulière et importante de l'espace agricole, VOE, en CDPENAF, s'était prononcé contre le PLU, ainsi que la chambre d'agriculture, tout en s'abstenant de voter contre pour ne pas retarder le projet de forêt sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt. Au moment de l'enquête publique du PLU d'Herblay, VOE a remarqué que la MRAE notait une trop grande consommation d'espaces agricoles au-delà même de ce qui était autorisé par le Sdrif.

Se loger, respirer et manger...

Comment aller vers une autonomie alimentaire, réduire la circulation routière, le parc de voitures, la consommation de pétrole... Comment resserrer habitats et emplois, arrêter de bétonner et d'augmenter la population en région parisienne sans repenser l'ensemble du développement en Ile-de-France et au-delà. Le Sdrif doit être l'outil pour relever le défi de l'urgence climatique. Il doit être revu pour donner des orientations afin que les villes pensent leur évolution non en développement, mais en réponse climatique, si on veut au moins se maintenir dans les + 2° sans aller au-delà. Pour cela, en Ile-de-France il faut arrêter de consommer la terre agricole, il faut favoriser la réimplantation de petites unités en bio, cesser de couper les espaces boisés ou alignements d'arbres, capteurs de CO₂ et producteurs de fraîcheur aux moments caniculaires. Et repenser l'urbanisation au niveau de la totalité du territoire France. Ce sont les grands défis qu'il faut désormais relever pour les générations suivantes.

DOMINIQUE VEDY, VOE ■ ■ ■



BILAN 2012 - 2017 (en ha)	Type d'occupation du sol	Surface 2012	Différence	Appartenance	Surface 2017	Bilan
1	Bois ou forêts	109,62	-2,93	0	106,69	-3,93
2	Milieux semi-naturels	101,29	-10,76	2,62	90,54	-10,74
3	Espaces agricoles	116,12	-8,49	1,06	107,63	-8,49
4	Eau	57,36	0	0	57,36	0
5	Espaces ouverts, forestiers et naturels	484,29	-20,02	0,52	464,27	-19,99
6	Espaces ouverts artificiels	89,73	-5,83	6,26	83,90	-5,83
7	Habitat individuel	389,93	-0,6	7,2	390,53	0,6
8	Habitat collectif	55,8	+0,02	8,32	64,12	8,32
9	Activités	122,48	-1,1	3,17	121,38	-1,1
10	Équipements	25,98	0	4,03	25,98	0
11	Transports	85,69	-1,26	1,52	84,43	-1,26
12	Carrières, décharges, chantiers	6,84	-6,5	4,5	0,34	-6,5
13	Espaces constructibles artificialisés	488,69	+2,87	21,68	491,56	2,87
Total		1289,81	-28,43	28,43	1261,38	-28,43



Que se trame-t-il à Epiais-Rhus ?

Epiais-Rhus est un village du PNR du Vexin français, situé à une quinzaine de kilomètres de Cergy-Pontoise. La tranquillité des habitants a été secouée par un projet pas du tout en phase au niveau de son importance et de son emplacement avec les besoins d'évolution du village.

VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE traversé le hameau d'Epiais ou celui de Rhus lors d'une randonnée pédestre. Vous vous êtes peut-être même trouvé nez à nez avec un chevreuil, sorti des bois pour brouter l'herbe d'un pré. Surpris par votre présence, il vous a regardé avant de s'enfuir en quelques bonds gracieux. Sans le savoir, vous étiez dans « son corridor écologique ». Le corridor écologique est une bande de 50 m inconstructible aux abords des bois de plus de 100 ha. Un décret de janvier 2014 finalise la réglementation de la « trame verte et bleue » protégeant ainsi la faune en lui permettant une libre circulation à l'orée des bois.

L'environnement d'Epiais et de Rhus est classé, ce qui a préservé le caractère rural et paisible de ce village du parc naturel régional du Vexin français.

Pourtant, le maire, Jean-Pierre Stalmach, a décidé de construire une salle polyvalente de 200 places dans l'un de ces corridors et qui, plus est, en zone classée.

Le projet, élaboré sans concertation avec la population ni étude d'intérêt sort, en décembre 2018, sous forme d'un permis de construire et d'un permis d'aménager. Coût 1 600 000 € sans compter les aménagements intérieurs, sans estimation des frais d'entretiens futurs. En plus de détruire une zone classée, un corridor écologique, ce projet détruit les finances de la commune déjà surendettée à 126 % (rappelons que l'endettement d'un particulier ne doit pas dépasser 33 % !). Les subventions ne couvrent pas tout et est-ce normal d'utiliser l'argent des contribuables pour de tels projets ?

Il y a là de quoi alerter les 632 habitants de la commune. Il faut faire vite car le lancement du projet est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Deux villageoises réunissent à la hâte plus de cent signatures pour demander des comptes à la mairie. Devant cette levée de boucliers, le maire reporte le vote et accorde une séance de présentation du projet. Malgré les diapositives flatteuses et le discours qui se veut rassurant, personne n'est convaincu par le projet.

Un collectif prend alors la contestation en main et mandate un avocat pour adresser à la mairie un recours gracieux. Le refus du maire oblige le collectif à déposer au tribunal administratif une requête en annulation, le 9 août 2019. Convaincue par le bien fondé de la démarche, Val-d'Oise Environnement se joint à cette requête ; ce soutien donne plus de puissance au collectif face à un maire plus que jamais décidé à passer outre la demande de ses administrés.



Mais comment le maire a-t-il pu obtenir les dérogations nécessaires pour construire en zone classée et dans un corridor écologique ?

Pour le corridor, c'est simple : on n'en parle pas, puisque quasiment personne ne connaît l'existence de cette « trame verte », cela va passer inaperçu. Pour la zone classée, il faut attribuer un caractère public à cette salle polyvalente qui, à elle seule, ne l'a pas. On fabrique donc artificiellement ce caractère en rattachant le projet à l'école qui, elle, est « publique ». On ne dira pas, bien sûr, que cette école construite pour une centaine d'élèves en compte actuellement moins de la moitié, que ses locaux sont spacieux, la salle d'activité/cantine, suffisante. Une bibliothèque tenue par des bénévoles, abritée dans les locaux de la mairie, sera baptisée « bibliothèque municipale » et annexée au projet. De quoi donner un label culturel à ce projet, idéal pour obtenir autorisations et subventions conséquentes. Inutile de dire, bien sûr, que les bénévoles n'ont nulle envie de tenir leurs permanences à l'orée des bois, à la tombée de la nuit !

En étudiant les dossiers, le collectif découvre, entre autres, que le mur du cimetière, pourtant classé au patrimoine de la commune, doit être « déplacé ». Aucun permis de démolir n'est demandé pour cela. Des arbres doivent être abattus : cela est masqué par des plans qui ne correspondent pas aux vues aériennes de Géoportail. Les demandes de permis d'abattages sont ainsi évitées. Les cheminements pour personnes à mobilité réduite ne respectent pas les normes (pentes trop fortes notamment) et bien d'autres « négligences » qui devront être justifiées au tribunal.

À ce jour, le collectif, bien décidé à ne pas baisser les bras malgré les coûts de procédure, attend la réponse du maire à la requête. Affaire à suivre...

En attendant venez profiter des sentiers pédestres des hameaux d'Epiais et de Rhus particulièrement agréables en ce début d'automne.

BRIGITTE FESSY ■■■



LE CHEMIN ACTUEL DE RANDONNÉE QUE LE PROJET VEUT REMPLACER PAR UNE ROUTE DE 3 MÈTRES DE LARGE.

VAURÉAL : Les Trois Tilleuls

PAR SON JUGEMENT en date du 18 juin 2019, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise condamne la ville de Vauréal pour le déboisement, le 26 octobre 2016, d'une parcelle située dans le village. Un bois, plus que trentenaire, véritable refuge à la biodiversité, d'une superficie de 4 000 m² a été sacrifié sous l'autorité de la municipalité et l'égide du préfet. Un massacre jugé illégal et aux antipodes de ce qu'il conviendrait de faire pour préserver la qualité de notre environnement. La municipalité doit cesser d'opposer deux idées qui ne demandent qu'à se réunir : logement social et protection de la nature sont compatibles ! On ne construit pas notre avenir en détruisant notre environnement, en se servant de solutions simplistes pour satisfaire l'appétit gourmand de quelques promoteurs. Sylvie Couchot, maire de Vauréal, doit cesser de mépriser les associations d'environnement quand elles sont en désaccord avec ses projets. ■ ■ ■



CHAMBLY : extension refusée

LE 7 AOÛT, la CDAC de l'Oise a refusé l'extension du Mégarama de Chambly. En 2015, le Mégarama voulait déjà 11 salles alors que la préconisation était de 5 salles ; il en a finalement obtenu 7 avec l'accord des élus du Val-d'Oise en échange du soutien de Chambly pour la zone commerciale de Persan. En 2019, il n'y avait plus de monnaie d'échange possible entre les élus, alors ça a coïncé. Mégarama a eu le culot de se présenter comme soucieux du commerce de centre-ville après l'avoir massacré. ■ ■ ■

PERSAN : Seveso bas

EN MARS 2019, 300 personnes se sont rassemblées, au Mesnil-en-Thelle (Oise), à l'appel du Roso et de l'Observateur thellois pour manifester contre l'agrandissement du site Victor-Martinet, classé Seveso bas, dans la Zac des Quatre-Rainettes au Mesnil-en-Thelle, proche de Persan. Cet entrepôt de 12 000 m² devait multiplier son actuelle surface par deux et aller jusqu'à accueillir vingt tonnes de produits toxiques au lieu de deux. Les plus proches maisons se trouvent à 150 mètres. Il y a un mois, le projet a été abandonné. À la lumière de ce qui s'est passé à Rouen, à l'usine Lubrizol, les habitants du Pays de Thelle doivent être soulagés. ■ ■ ■

Héloïse, sondage truqué !

urbanisme

« Cap Héloïse est un projet immobilier de construction d'un ensemble comprenant un centre commercial, un multiplexe de cinéma, une salle de spectacles, des places de parking, des crèches et des logements. Diriez-vous que vous êtes favorable ou pas favorable à la construction du projet Cap Héloïse ? »

La municipalité fait poser cette question par sondage OpinionWay à un échantillon d'Argenteuillais. Drôle de question : elle cache ce que le projet remplacerait (la salle des fêtes municipale Jean-Vilar) et où il serait implanté : sur l'ancienne île d'Argenteuil, l'ancienne place des fêtes, en abattant une partie d'un ensemble arboré remarquable, créé en 1788... N'est-ce pas le cœur du problème ? Le maire juge le projet « nécessaire », malgré les 7 500 pétitionnaires contre son projet, malgré la participation massive aux enquêtes publiques et les avis défavorables du commissaire enquêteur... Il lui restait la solution du sondage truqué.

Avec sa question à réponse forcée :

« Un multiplexe de cinéma : cela est prioritaire, important mais pas prioritaire, ou secondaire ? »

Obligation de le trouver utile (au pire, secondaire) !

Sa question tronquée :

« Est-il utile ou pas utile d'aménager les berges de Seine à Argenteuil ? »

En vert arbres ou en gris béton ? Détail non précisé !

Sa question orientée :

« Préférez-vous « construire une nouvelle salle de spectacles avec une capacité d'accueil plus importante à la place de l'actuelle salle Jean-Vilar ? ou rénover la salle Jean-Vilar même si la capacité d'accueil ne pourra pas être augmentée ? »

Préférez-vous un avantage ou un inconvénient ?

Une dizaine de militants et sympathisants du comité Jean-Vilar a porté réclamation à la Commission nationale des sondages. Selon OpinionWay, cette question « est objective et neutre » : cacher les inconvénients d'une solution et les avantages de l'autre est très neutre, en effet !

De toute façon, le débat argenteuillais sur Jean-Vilar, ce n'est pas « rénover contre reconstruire », c'est « salle municipale ou complexe privé ». Or le sondage censure cette question centrale, aucune référence au privé n'y figure ! En revanche, il demande pour qui vous avez voté aux municipales 2014 !

Enfin, le sondage demande si on est pour ou contre le projet Cap Héloïse... sans dire où il serait implanté, alors que c'est **LE** sujet, selon l'Autorité environnementale ; et **LA** raison essentielle des avis négatifs du commissaire enquêteur. La mobilisation continue !

FRÉDÉRIC LEFEBVRE-NARÉ POUR LE COMITÉ JEAN-VILAR ■ ■ ■

Le réaménagement de la salle Jean-Vilar, à Argenteuil, connaît un nouveau rebondissement avec une proposition auprès de la population de sondage truqué !



EXTRAIT DE GOOGLE.



TWITTER, FACEBOOK, BLOG :
COMITÉ JEAN-VILAR
CAYSAC.MARIEJO@YAHOO.FR
JEANVILARARGENTEUIL.WORDPRESS.COM



Viarmes et les déchets inertes en... 2019



HG

Viarmes, ville de 5 000 habitants, au patrimoine hydraulique important, est entourée de forêts, et située au sein du PNR Oise-Pays de France.

LES HABITANTS, en avril 2019, découvrent qu'un chantier d'envergure, grillagé, sans aucun affichage, se prépare dans un champ privé qui surplombe la commune. En mai 2019, des engins raclent la terre agricole sur une grande surface.

Interpellée, la mairie indique que le propriétaire va « niveler son terrain » et qu'il en a le droit. Un panneau sur le site explique, ensuite, sans nom d'entreprise, que pour « améliorer le rendement agronomique », des « terres inertes » sont déchargées sous la terre agricole, cette dernière étant remise en place ensuite.

La noria inexorable des camions pousse quelques habitants à faire une pétition le samedi 25 mai aux abords du marché (60 signatures en deux heures) et à demander un rendez-vous au maire. Lors de cette rencontre, le chef de projet représentant la société ECT affirme que des analyses sont faites chaque semaine, que les chargements sont contrôlés et les camions identifiés. Le maire rappelle le droit de tout propriétaire à creuser jusqu'à 2 mètres de profondeur.

Lors d'une visite sur site, le propriétaire admet qu'il a l'intention de continuer sur une autre parcelle, ce qui se produit en effet en septembre. Le chantier est encore plus important en surface et en hauteur. Ces parcelles se trouvant sur le plateau qui alimente Viarmes en eau, le déversement de ces déchets dits inertes dans le sous-sol inquiète fortement. Le défilé permanent de quinze camions perturbe un petit bois, traversé pour leur passage dans la deuxième parcelle. C'est également le passage des animaux qui descendent sur Seugy, puis Royaumont-Baillon.

Nous demandons qu'un tel déversement fasse l'objet d'une demande préalable en préfecture et en mairie avec contrôle et limite de volume et de surface ou tout simplement soit interdit sur terres agricoles.

HÉLÈNE GRANGE, VIARMOISE, ADHÉRENTE VOE ■ ■ ■

Avenue du Paris Est : confirmation de l'annulation de DUP

LA COUR D'APPEL administrative de Versailles a confirmé l'annulation de la déclaration d'utilité publique du projet routier de l'avenue du Paris Est (BIP Est) prononcée par le tribunal administratif de Cergy en mars 2018. Celle-ci faisait suite au recours déposé par les trois principales associations du collectif : les Amis de la Terre Val-d'Oise, Val-d'Oise Environnement et SOS Vallée de Montmorency en juin 2016. Pour rappel, l'avenue du Paris Est doit relier en 2 x 2 voies routières Bonneuil-en France et Groslay.

La cour d'appel a, comme le tribunal administratif auparavant, pointé les conditions de financement évasives du projet.

Les associations se félicitent de cette décision en défaveur d'un projet rétrograde et à contre-courant de l'histoire. Elles réclament son abandon pour les motifs suivants :

- ses atteintes majeures à l'environnement, que ce soit en termes de nuisances pour les riverains, de pollution atmosphérique supplémentaire (dont l'émission de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique), mais aussi la destruction de zones naturelles et agricoles comme la ferme Lemoine, à Arnouville,
- son inutilité puisque le seul justificatif avancé n'est désormais plus que le désengorgement de centres-villes...

Et enfin son coût faramineux : 150 M€ pour la section Est et plus de 500 M€ pour l'ensemble du projet de Bonneuil à Soisy.

VINCENT GAYRARD, VIVRE SANS BIP ■ ■ ■



LE PROJET BIP EST.



Arrêtés municipaux pour la protection de leurs citoyens de l'épandage des pesticides

espaces agricoles

MALGRÉ LA MULTIPLICATION des procédures administratives, lancées par l'État contre les maires ayant pris un arrêté d'éloignement des zones d'épandages des pesticides par rapport aux habitations, de nouvelles communes rejoignent le mouvement. Il est tout à fait curieux que l'État se braque sur ses prérogatives, alors que le constat mis en avant par les maires et celui de la carence de celui-ci vis-à-vis de ses obligations.

Il semble inutile de revenir ici sur la toxicité des pesticides, tant la somme des données produites par des études scientifiques dans les dernières années est impressionnante. Je noterai que le rapport parlementaire d'informations n° 852 (2018) dresse un constat accablant. Loin d'utiliser le discours euphémisé de la science, qui parle de présomptions moyennes à fortes, les parlementaires concluent sur « *la nécessité de réduire drastiquement l'usage des pesticides pour tendre aussi rapidement que possible vers leur abandon* », mais ils temporent aussitôt : « *Le processus prendra du temps.* »

Il y a « *suspicion d'effets sur le développement des neurones et des structures cérébrales chez l'humain conduisant à altérer des fonctions telles que l'apprentissage et la mémoire de l'adulte. Les effets pourraient être majorés chez l'enfant ou le fœtus ainsi que pour d'autres populations à risque (femme enceinte, personne âgée, personne malade...)* », note le rapport, élargissant le problème bien au-delà de la population impliquée directement dans l'agriculture. Mais, comme d'habitude, il a également relevé un manque de données spécifiques, tout en incriminant « *les pratiques de l'agriculture intensive* », au-delà de la santé, dans la baisse drastique des populations d'insectes ou d'oiseaux communs et la dégradation des sols !

Alors, y a-t-il carence de l'État ? Il faut insister sur la difficile place de l'ANSES¹ dans ce débat. Si la question est : a-t-on des certitudes sur les liens de cause à effet, pesticides par pesticides, y compris épandus au ras des jardins ou des terrains des écoles, crèches ou centres de loisir, la réponse est non. L'ANSES note la présence de concentrations significatives dans l'air ambiant, sur des centaines de mètres par rapport aux habitations, tout en soulignant qu'il n'existe toujours pas de méthodologie validée pour les prendre en compte. Alors, peut-on accepter qu'une situation pour laquelle nous avons de très fortes suspicions puisse se voir opposer un manque méthodologique ? Peut-on encore aujourd'hui tergiverser, procrastiner, demandant toujours de nouvelles études pour atteindre la certitude, avant d'agir ? Ne serait-on pas en droit de considérer ces nouvelles études comme une expérimentation utilisant des populations comme cobayes,

dès lors qu'existent des présomptions fortes concernant l'impact sanitaire de ces pratiques ?

L'État semble ignorer que le règlement 1107/2009 opère une rupture : les dispositions du présent règlement se fondent sur le principe de précaution afin d'éviter que des substances actives ou des produits mis sur le marché ne portent atteinte à la santé humaine et animale ou à l'environnement. En particulier, les États membres ne sont pas empêchés d'appliquer le principe de précaution lorsqu'il existe une incertitude scientifique quant aux risques concernant la santé humaine ou animale ou l'environnement que représentent les produits phytopharmaceutiques devant être autorisés sur leur territoire (§ 4 de l'article 1 du règlement). Nous voyons donc que le législateur, conscient du problème des incertitudes scientifiques cherche à éviter que celles-ci ne soient exploitées, comme le savent fort bien les lobbyistes à l'œuvre, absolument pas intéressés par les connaissances, mais juste à la fabrication du doute, pour retarder toute décision publique qui gênerait la commercialisation et la consommation de pesticides. Depuis 2011, année de transposition en droit français, nous ne voyons aucune évolution dans les procédures.

De ce fait, les maires sont légitimes à prendre un arrêté, comme l'a admis à demi-mots la rapporteur public du TA de Rennes, lundi 14 octobre 2019, tant devant la carence de l'État que devant l'ampleur de la problématique de santé publique. Malheureusement, elle a insisté sur le fait que « *légitimité* » ne vaut pas « *légalité* », les textes actuels n'autorisant pas ces initiatives des maires.

Ceci permet de conclure que le problème aujourd'hui n'est pas d'ordre scientifique, mais bien politique et que le politique, à ce jour, cherche à se réfugier derrière les incertitudes scientifiques pour ne pas prendre ses responsabilités, privilégiant les intérêts des producteurs de risque et non la santé des citoyens et la protection de l'environnement, y compris la productivité des sols.

YORGHOS REMVIKOS ■ ■ ■

Daniel Cueff, maire de Langouet, a suscité non seulement de la solidarité, mais surtout une prise de responsabilité de la part de nombreux maires qui, à sa suite, ont pris le même type d'arrêté. Cela a créé des tensions avec des agriculteurs, certes. Mais cela a le mérite de poser le problème de l'usage intensif des pesticides dans l'agriculture ; et pas du seul glyphosate.



US : DÉPÔT DE FUMIER ET D'UNE CARCASSE DE BÊTE. PRESSION FAITE PAR LES AGRICULTEURS CONTRE LES RIVERAINS ET LA MAIRE POUR LEUR PRISE DE POSITION CONTRE LE TRAITEMENT À MOINS DE 150 M DES HABITATIONS.

1. ANSES : AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL.



PNR Oise-Pays de France

Davantage de communes du Val-d'Oise intégrées

Créé en 2004, le PNR Oise-Pays de France est l'un des quatre parcs naturels régionaux d'Ile-de-France. Il rassemble actuellement 59 communes sur un territoire de 60 000 hectares couvrant plusieurs massifs forestiers, une population de 110 000 habitants en partie sur le département de l'Oise et en partie sur le Val-d'Oise. Lors du renouvellement de sa charte, son périmètre a été élargi à 27 nouvelles communes dont 12 dans le Val-d'Oise.

LA PROCÉDURE de renouvellement est longue et complexe car elle fait intervenir de multiples acteurs. Il a d'abord fallu proposer un périmètre, convaincre les communes de l'accepter et les acteurs du PNR de retenir ce périmètre.

Tout au long de cette procédure, Val-d'Oise Environnement, Mémoire d'avenir et d'autres associations se sont mobilisés auprès des élus et de la population : rencontres avec les maires, motion pour l'extension du PNR, réunion publique organisée en mars 2017 à Maffliers... Le président du PNR, Patrice Marchand, et sa directrice, Sylvie Capron, se sont également beaucoup déplacés pour expliquer et convaincre. Ensuite, il y a eu une enquête publique à la fin de laquelle le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.



transmis pour avis au préfet de Région des Hauts-de-France, puis au ministère de l'Environnement. L'étape finale sera le passage devant le Conseil national pour la protection de la nature (CNPN). Le renouvellement de la charte devrait sans doute intervenir au second semestre 2020.

Préserver, valoriser

Depuis le départ, la mission confiée au parc régional naturel Oise-Pays de France a été de préserver la ruralité et le patrimoine menacés par la pression foncière due à la proximité de Paris et à la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle.

Mais le parc est aussi un formidable outil de valorisation du territoire. Il apporte un appui technique aux communes et des aides financières. Des subventions peuvent aussi profiter à des entreprises ou à des associations. Par ailleurs, contrairement aux structures intercommunales, le PNR est respectueux de l'indépendance de chaque commune. La relation entre le parc et ses membres est avant tout contractuelle.

Exemple d'aides ou d'appuis :

- ▶ aide pour une évolution maîtrisée du territoire
- ▶ limitation de l'étalement urbain et du morcellement de l'espace naturel afin de préserver les continuités écologiques
- ▶ préservation et mise en valeur du patrimoine du territoire (naturel, culturel, paysager)
- ▶ préservation de la qualité des paysages naturels et des bâtis du territoire
- ▶ promotion d'un développement économique respectueux des enjeux environnementaux
- ▶ promotion d'un tourisme nature et de la culture
- ▶ information et sensibilisation du public à l'environnement et au territoire...

Pour les associations, l'objectif est en grande partie atteint, aux communes désormais de se saisir de cet outil.

VINCENT BARRAILLER, MÉMOIRE D'AVENIR

L'intégration de la vallée de Chauvry dans le PNR

Depuis la décision prise par le ministre de l'Environnement en 1994, cet espace situé entre les massifs forestiers de Montmorency et de L'Isle-Adam est classé. L'intégration dans le PNR de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Villiers-Adam et Nerville-la-Forêt a été proposée dans le cadre du renouvellement de la charte du parc. Les conseils municipaux

de trois de ces communes ont voté favorablement. Le refus de la commune de Nerville-la-Forêt crée malheureusement une discontinuité territoriale. Pour VOE et Mémoire d'Avenir, le classement et l'intégration dans le PNR sont les deux faces d'une même pièce. L'un préserve, l'autre valorise le territoire.

Nous sommes désormais entrés dans la phase finale. Entre mai et septembre 2019, chaque conseil municipal a eu à se prononcer sur sa volonté ou non d'intégrer le parc. Sur les 15 communes val-doisien-nes déjà membres du parc, une seule a renoncé : Épinay-Champlâtreux. Quant aux douze « nouvelles », une seule s'est exclue : Nerville-la-Forêt.

Suite à ces votes, le conseil régional des Hauts-de-France et celui d'Ile-de-France auront eux à délibérer, probablement à la

fin du mois de novembre. Le dossier sera ensuite

Onze nouvelles communes ont voté pour rejoindre le PNR

- Beaumont-sur-Oise
- Béthemont
- Belloy-en-France
- Chauvry
- Maffliers
- Mours
- Nointel
- Noisy-sur-Oise
- Presles
- Saint-Martin-du-Tertre
- Villiers-Adam

Quatorze ont renouvelé leur adhésion

- Asnières-sur-Oise
- Bellefontaine
- Châtenay-en-France
- Chaumontel
- Jagny-sous-Bois
- Lassy
- Le Plessis-Luzarches
- Luzarches
- Mareil-en-France
- Seugy
- Viarmes
- Villiers-le-Sec

Et pour partie de leur territoire :

- Fosses
- Survilliers

Des pommes et des chevêches en Vexin français



espaces
naturels
et faune

Créée en 1992, l'association Connaître et Protéger la nature de la vallée du Sausseron (CPNVS), membre de la Fédération nationale des Clubs CPN, a pour but l'initiation à l'environnement et la découverte de la nature en direction des enfants et des adultes.

1. CPNVS : CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA NATURE DE LA VALLÉE DU SAUSSERON.

PARTICULIÈREMENT attaché à la protection des rapaces nocturnes, le CPNVS¹, en partenariat avec le parc naturel régional du Vexin français, met en place, en 1999, l'opération « des Pommes et des Chevêches » : pour la protection de la Chouette chevêche et de son milieu de vie, le verger traditionnel hautes tiges.

Le verger hautes tiges, un espace de diversité

Combinant des arbres avec une prairie et un réseau de haies, le verger hautes tiges constitue, en effet, un écosystème favorable à un grand nombre d'espèces dont la Chouette chevêche, le plus petit des rapaces nocturnes de notre région, espèce menacée dans toute l'Europe, et particulièrement en Ile-de-France.

Composés d'anciennes variétés fruitières adaptées aux conditions naturelles locales, savoureuses et robustes, destinées à de multiples emplois (table, cuisson, boissons), ces vergers représentent également un patrimoine culturel et génétique de toute première importance.

Mais les vergers traditionnels ont subi de fortes altérations dues à l'extension urbaine, à l'intensification de l'agriculture, à l'oubli de la consommation et de l'utilisation des fruits.

L'opération « des Pommes et des Chevêches » comporte trois axes principaux

■ La valorisation de la production fruitière des vergers hautes tiges

Le CPNVS collecte chaque année entre 3 et 5 tonnes de pommes auprès des propriétaires de vergers pour la transformation en jus de pomme pasteurisé. Une partie de cette production est restituée gratuitement aux propriétaires pour les inciter à conserver leurs arbres et à replanter des vergers.

■ La restauration et la plantation de vergers hautes tiges

En lien avec l'association des Croqueurs de pommes d'Ile-de-France, le CPNVS intervient dans les vergers pour réaliser des chantiers de taille de restauration des vieux arbres fruitiers, de plantation et taille de formation des jeunes arbres, et mettre en place des mesures de gestion écologique.

■ Le suivi des populations de Chouettes chevêches et la pose de nichoirs

Une cinquantaine de nichoirs a été posée dans la vallée du Sausseron et ses abords immédiats pour pallier le manque de cavités de nidification ; ils sont contrôlés tous les ans. Le suivi des populations est effectué chaque printemps par l'écoute des chants pour déterminer le nombre de sites occupés.

Pour animer et sensibiliser

Différentes activités pour le public complètent ce programme d'actions : formations à l'arboriculture fruitière,



expositions d'anciennes variétés fruitières, ateliers de pressage de pommes, dégustations, découverte des rapaces nocturnes et de la biodiversité, etc.

Malgré des résultats encourageants (maintien d'un noyau de population, taux satisfaisant d'occupation des nichoirs autour de 30 %), la population de Chouettes chevêche reste fragile dans notre secteur. Il est vrai que les actions menées peuvent sembler bien marginales devant l'occupation principale de l'espace et ne peuvent suffire à elles seules à inverser les constats alarmants sur l'érosion de la biodiversité récemment publiés. Il faut cependant continuer coûte que coûte à se mobiliser pour que la nature sauvage ait une place réelle dans nos milieux totalement anthropisés.

MARTINE BAUDIN, CPNVS ■ ■ ■

ATELIER PLANTATION ET TAILLE DE FORMATION D'UN ARBRE FRUITIER HAUTE TIGE
14H À 17H FERME DU MOUTON NOIR CHAUSSY
INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES ET RENSEIGNEMENTS AU 01 34 48 66 00.

Connaître et protéger la nature de la vallée du Sausseron
22, rue d'Heurcourt
95810 Berville
Localcpnvs95@wanadoo.fr
01 34 66 58 84 (répondeur)



Les Graminées : herbes folles ?

Graminées, famille des Poacées pour les scientifiques
 Dans le monde
 - 780 genres
 - 12 000 espèces
 un quart de la couverture du globe terrestre
 100 espèces dans le Val-d'Oise

PHRAGMITES DANS UNE ROSELIERE DU MARAIS DE STORS.



On les rencontre dans tous les milieux. Sur tous les continents, sous toutes les latitudes. Souvent discrètes, graciles et peu colorées, ce sont elles qu'on affuble en premier du nom passe-partout... d'herbe (*gramen* en latin).

LES GRAMINÉES sont l'élément dominant de formations herbacées très étendues : les steppes, la savane, la pampa, les prairies, les pelouses naturelles, mais aussi, de façon nettement plus anthropique, les gazons urbains, les golfs et les terrains de sport. Cette famille fournit également une part essentielle – 70 % des terres cultivables – de l'alimentation de base des hommes et des animaux domestiques, sous forme de céréales : blé, riz, maïs, orge, seigle, auxquels on peut ajouter la canne à sucre ! Toujours dans cette famille, on trouve les bambous, espèces tropicales vivaces, ligneuses, qui peuvent atteindre parfois une très grande taille (jusqu'à 35 mètres de haut). Leur rôle économique est de première importance, notamment dans la construction et l'ameublement.

Mais à quoi reconnaît-on les Graminées ?

Elles font partie des plantes à fleurs monocotylédones, en compagnie d'autres familles telles que celles des Carex, des Joncs, des Liliacées, mais aussi des Orchidées. Annuelles ou vivaces, elles s'ancrent dans le sol à partir de nombreuses racines, dites fasciculées, ou à l'aide de rhizomes. La tige, qui

porte le nom de chaume, est creuse et cylindrique. Au niveau des nœuds apparaissent les feuilles, rubanées et à nervures parallèles, dont la base forme une gaine autour de la tige.

Les feuilles des Poacées possèdent une caractéristique étonnante : à leur base, une zone de méristèmes, cellules à division très rapide, leur permet de repousser après avoir été broutées ou tondues !

L'inflorescence élémentaire des Poacées est l'épillet : il est constitué d'un axe très court sur lequel sont insérées les fleurs en nombre variable, de une à quinze, suivant les espèces. Ces épillets font eux-mêmes partie d'une inflorescence secondaire de deux types : l'épi (ex. : le blé), s'ils sont directement attachés à l'axe, ou la panicule (ex. : le pâturin), s'ils appartiennent à une grappe composée, souvent de forme pyramidale. La fleur (appelée aussi fleuron), toujours très petite, elle, ne possède pas de pétales ! Les trois étamines pendent à l'extérieur de l'épillet quand le pollen approche de la maturité. Oscillant au moindre courant d'air, elle disperse grâce au vent d'énormes quantités de pollen (7 millions de grains pour une seule tige de seigle), gare aux allergies ! Enfin, le fruit des Poacées est typique : il ne s'ouvre pas. Son enveloppe est soudée à la graine, riche en albumen farineux.

DANIEL GUAIS, NATURALISTE-BOTANISTE, RÉSEAU CBNBP



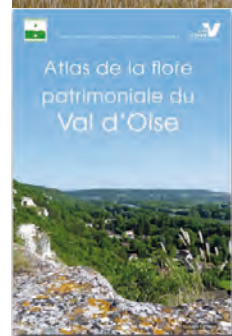
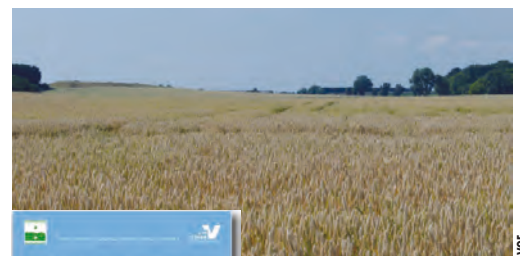
MELICA CILIATA.

Le tallage

Au niveau des nœuds, au contact du sol, apparaissent des bourgeons et des racines engendrant un nouvel axe feuillé ; ce phénomène peut être accru par une opération de roulage, en champ de céréales ou sur des gazons d'ornement.

Au niveau du département du Val-d'Oise, on retrouve d'abord bien sûr les graminées dans les cultures céréalières ; elles occupent 70 % des surfaces agricoles. Le blé y domine très largement. Mais, à l'image de leur répartition mondiale, les Poacées existent dans tous les habitats : des interstices de trottoirs où prospèrent de discrètes espèces, comme le pâturin annuel et le petit eragrostis, aux hautes roselières à Phragmites australis, zones humides en forte régression. Les prairies – formations herbacées dominées par les graminées – ne couvrent quant à elles

qu'une surface modeste, 5 % de la superficie du territoire. Ce sont des reliques des élevages bovins désormais très raréfiés et remplacés aujourd'hui par les équins. Les zones rudérales, les friches et les clairières accueillent également de nombreux représentants de cette famille : pâturins, dactyle, fétuques, bromes... Quelques espèces protégées en Île-de-France sont observées dans le Val-d'Oise, comme le Stipe de France et la Mélisque ciliée sur les coteaux de la Seine autour de la Roche-Guyon.



Atlas de la flore patrimoniale du Val-d'Oise
 Fabrice Perriat, Sébastien Filoche, Frédéric Hendoux
 Ed. Biotope 368 p. 35 €
 leclub-biotope.com